



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Bureau du Conseil d'Administration

### Séance ordinaire du 14 février 2022

**Objet : TONNEINS Construction d'une gendarmerie - Modification Prix de revient et plan de financement prévisionnels**

Le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni, en séance ordinaire le quatorze février deux-mille-vingt deux, à 10 heures, sous la Présidence de **M. Thomas BOUYSSONNIE**.

#### *Étaient présents*

M. BOUYSSONNIE, Président du Conseil d'Administration,  
M. CONSTANS, Administrateur,  
M. COSTA, Administrateur,  
M. MASSET, Administrateur,  
Mme PALAZE, Administratrice,  
Mme SALLES, Administratrice.

#### *Était excusé ou représenté par pouvoir*

M. PICARD, Vice-Président du Conseil d'Administration

#### *Assistaient également à la séance*

M. GUINANDIE, Directeur Général,  
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,  
M. BIZE, Directeur du patrimoine.

**Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot et Garonne,**

Vu le projet de construction d'une Gendarmerie comprenant 45 logements et des locaux de service,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'Office par délibération en date du 28 décembre 2018 pour la construction des trois gendarmeries à Fumel Laplume et Tonneins,

Vu le travail de l'équipe lauréate ayant permis de définir l'enveloppe globale pour la réalisation de cette nouvelle Caserne,

Vu la décision la décision du 11 août 2020 d'arrêter le prix de revient et le plan de financement prévisionnels,

Vu la demande de la SAS ARICI et les négociations menées entre Habitalys et l'entreprise

**DÉLIBÈRE et DECIDE :**

- **De valider le nouveau prix de revient et le plan de financement,**
- **D'autoriser le Directeur Général, ou son adjointe en cas d'absence ou d'empêchement, à souscrire un nouveau contrat d'emprunt dans la limite de celui mentionné au plan de financement prévisionnel.**

<b>Prix de revient</b>	
<i>Etabli le : 30 Décembre 2021</i>	
	<b>euros TTC</b>
<b>Dépenses annexes</b>	<b>426 362</b>
- AMO	97 278
- Achat terrain et viabilisation	144 000
- Bornage et frais Notariés écritures	7 200
- Taxes redevables après PC Archéologie et Equipements	0
- Conduite d'opération interne	175 124
- Communication et divers promotions	2 760
<b>Honoraires et prestation hors marché global sectoriel</b>	<b>324 333</b>
- Levés topographiques (déjà réalisés)	0
- Etudes de sols géotechniques G2 AVT plus 2 G2 PRO	11 400
- Contrôle technique missions aide concours solidité sécurité et HAND	30 192
- Contrôle technique missions RT 2012 infiltométrie PH et TH	9 600
- Coordination Santé Sécurité avec assistance concours	6 480
- Assistance économistes pour d'analyse des projets concours	17 460
- Assistance Energetiques et environnementales concours	21 462
- Assistance Energetiques pour vérification réelles sur année P.A	0
- Diagnostic Sols amiante chaussées, pollution, insectes et DT	2 400
- indemnité de procédure pour les équipes non retenues	159 256
- Assurance dommage-ouvrage (2) (tx. + hon. Moe + CT) plus CNR	54 083
- Autres honoraires et frais( jury et autres prestations et publicités)	12 000
<b>Répartition des prestations de l'équipe</b>	<b>11 967 415</b>
Maîtrise d'Œuvre	834 624
conception	427 212
réalisation	407 412
exe, OPC et mandataire	0
Travaux VRD	1 474 902
Travaux bâtiment	9 032 546
'Travaux Bâtiment Plus value CR3 logements	570 859
Plus-value plâtrerie mise au point 13/09/2021	54 485
Travaux Bâtiment Plus value CR3/CR2 logements mise au point 13/09/20	0
<b>Révisions, Aléas et demandes complémentaires Gendarmerie</b>	<b>617 305</b>
Révisions sur cout des prestations intellectuelles du marché	12 519
Révisions sur cout des Travaux	126 089
provisions aléas et demandes Maitre d'ouvrage ou utilisateurs	478 697
Ajustement financem ent suivant décret	0
<b>TOTAL GENERAL en €</b>	<b>13 335 415</b>
<b>Plan de financement</b>	
Prêt	13 335 415
Fonds propres	0
<b>TOTAL GENERAL en €</b>	<b>13 335 415</b>



Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Agen , le 14 février 2022



BRUNO GUINANDIE  
*Directeur Général*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Bureau du Conseil d'Administration

### Séance ordinaire du 14 février 2022

**Objet : LAPLUME Construction d'une gendarmerie - Modification Prix de revient et plan de financement prévisionnels**

Le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni, en séance ordinaire le quatorze février deux-mille-vingt deux, à 10 heures, sous la Présidence de **M. Thomas BOUYSSONNIE**.

#### *Étaient présents*

M. BOUYSSONNIE, Président du Conseil d'Administration,  
M. CONSTANS, Administrateur,  
M. COSTA, Administrateur,  
M. MASSET, Administrateur,  
Mme PALAZE, Administratrice,  
Mme SALLES, Administratrice.

#### *Était excusé ou représenté par pouvoir*

M. PICARD, Vice-Président du Conseil d'Administration

#### *Assistaient également à la séance*

M. GUINANDIE, Directeur Général,  
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,  
M. BIZE, Directeur du patrimoine.

**Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot et Garonne,**

Vu le projet de construction d'une Gendarmerie comprenant 19 logements et des locaux de service,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'Office par délibération en date du 28 décembre 2018 pour la construction des trois gendarmeries à Fumel Laplume et Tonneins,

Vu le travail de l'équipe lauréate ayant permis de définir l'enveloppe globale pour la réalisation de cette nouvelle Caserne,

Vu la décision la décision du 11 août 2020 d'arrêter le prix de revient et le plan de financement prévisionnels,

Vu la demande du mandataire du groupement la SARL ANTONIOLI ET FILS et les négociations menées entre Habitalys et le mandataire

**DÉLIBÈRE et DECIDE :**

- **De valider le nouveau prix de revient et le plan de financement,**
- **D'autoriser le Directeur Général, ou son adjointe en cas d'absence ou d'empêchement, à souscrire un nouveau contrat d'emprunt dans la limite de celui mentionné au plan de financement prévisionnel.**



<b>Brigade de LAPLUME : base 19 logts</b>	
<b>Prix de revient</b>	
<i>Etabli le : 29 Décembre 2021</i>	<b>euros TTC</b>
<b>Dépenses annexes</b>	<b>315 848</b>
- AMO	89 514
- Achat terrain et viabilisation	107 850
- Bornage et frais Notariés écritures	7 200
- Taxes redevables après PC Archéologie et Equipements	10 000
- Conduite d'opération	98 524
- Communication et divers promotions	2 760
<b>Honoraires et prestation hors marché global sectoriel</b>	<b>212 688</b>
- Levés topographiques (déjà réalisés)	0
- Etudes de sols géotechniques G2 AVT plus 2 G2 PRO	14 544
- Contrôle technique missions aide concours solidité sécurité et HAND	28 728
- Contrôle technique missions RT 2012 infiltométrie PH et TH	6 000
- Coordination Santé Sécurité avec assistance concours	6 480
- Assistance économistes pour d'analyse des projets concours	12 420
- Assistance Energetiques et environnementales concours	17 480
- Assistance Energetiques pour vérification réelles sur année P.A	0
- Diagnostic Sols amiante chaussées, pollution, insectes et DT	1 918
- indemnité de procédure pour les équipes non retenues	90 114
- Assurance dommage-ouvrage (2) (tx. + hon. Moe + CT) plus CNR	23 005
- Autres honoraires et frais( jury et autres prestations et publicités)	12 000
<b>Répartition des prestations de l'équipe</b>	<b>5 911 461</b>
Maîtrise d'Œuvre	
conception	156 000
réalisation	174 000
exe, OPC et mandataire	60 000
Travaux VRD	<b>705 138</b>
Travaux Bâtiment	<b>4 557 286</b>
Travaux Bâtiment Plus value CR3 logements	<b>259 037</b>
<b>Révisions, Aléas et demandes complémentaires Gendarmerie</b>	<b>134 749</b>
Révisions sur cout des prestations intellectuelles du marché	4 950
Révisions sur cout des Travaux	11 570
provisions aléas et demandes Maitre d'ouvrage ou utilisateurs	118 229
Ajustement financement suivant décret	0
<b>TOTAL GENERAL en €</b>	<b>6 574 747,13</b>
<b>Plan de financement</b>	
Prêt	6 224 747
Fonds propres	350 000
<b>TOTAL GENERAL en €</b>	<b>6 574 747,13</b>

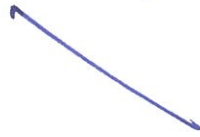
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Agen , le 14 février 2022



BRUNO GUINANDIE  
*Directeur Général*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Guinandie".







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Bureau du Conseil d'Administration

## Séance ordinaire du 14 février 2022

**Objet : Groupement de commandes – Constitution de la CAO de la Société de Coordination**

Le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni, en séance ordinaire le quatorze février deux-mille-vingt deux, à 10 heures, sous la Présidence de **M. Thomas BOUYSSONNIE**.

#### *Étaient présents*

M. BOUYSSONNIE, Président du Conseil d'Administration,  
M. CONSTANS, Administrateur,  
M. COSTA, Administrateur,  
M. MASSET, Administrateur,  
Mme PALAZE, Administratrice,  
Mme SALLES, Administratrice.

#### *Était excusé ou représenté par pouvoir*

M. PICARD, Vice-Président du Conseil d'Administration

#### *Assistaient également à la séance*

M. GUINANDIE, Directeur Général,  
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,  
M. BIZE, Directeur du patrimoine.

**Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat , dénommée Habitalys**

Vu les articles L.423-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret n°2019-911 du 29 août 2019 relatif aux sociétés de coordination mentionnées à l'article L.423-1-2 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2021 portant agrément de la Société de Coordination « Habiter en Lot et Garonne »

Vu la volonté des associés Agen Habitat et Habitalys, de définir et de mettre en œuvre une politique groupée visant à rationaliser les dépenses et optimiser les conditions d'achat par la recherche de massification,

Vu la « convention constitutive d'un groupement de commande permanent entre Agen Habitat et Habitalys » signée le 19 janvier 2022 pour la mise en œuvre de cette politique d'achat commune de la Société de Coordination,

Vu l'article 7 de la Convention ci-dessus désignée « l'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la commission d'appel d'offre de groupement ».

Le Bureau du Conseil d'administration

Autorise la création de la commission d'appel d'offres du groupement,

Désigne pour représenter Habitalys en qualité de membre au sein de la CAO :

- Mme Marie Frances SALLES, Présidente de la société de coordination « Habiter en Lot et Garonne,
- M. Thomas BOUYSSONNIE, Président d'Habitalys,
- M. Bruno GUINANDIE, Directeur Général d'Habitalys

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme  
Agen, le 14 février 2022

 **BRUNO GUINANDIE**  
Directeur Général  
  




## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau du Conseil d'Administration

### Séance ordinaire du 14 février 2022

**Objet : FUMEL Construction d'une gendarmerie - Acquisition du terrain**

Le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni, en séance ordinaire le quatorze février deux-mille-vingt-deux, à 10 heures, sous la Présidence de **M. Thomas BOUYSSONNIE**.

#### *Étaient présents*

M. BOUYSSONNIE, Président du Conseil d'Administration,  
M. CONSTANS, Administrateur,  
M. COSTA, Administrateur,  
M. MASSET, Administrateur,  
Mme PALAZE, Administratrice,  
Mme SALLES, Administratrice.

#### *Était excusé ou représenté par pouvoir*

M. PICARD, Vice-Président du Conseil d'Administration

#### *Assistaient également à la séance*

M. GUINANDIE, Directeur Général,  
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,  
M. BIZE, Directeur du patrimoine.



**Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, dénommé « Habitallys »**

**Vu** les dispositions des articles L.421 à L.421-4 du code de la Construction et de l'habitation répertoriant l'ensemble des activités conférées aux offices Public de l'Habitat

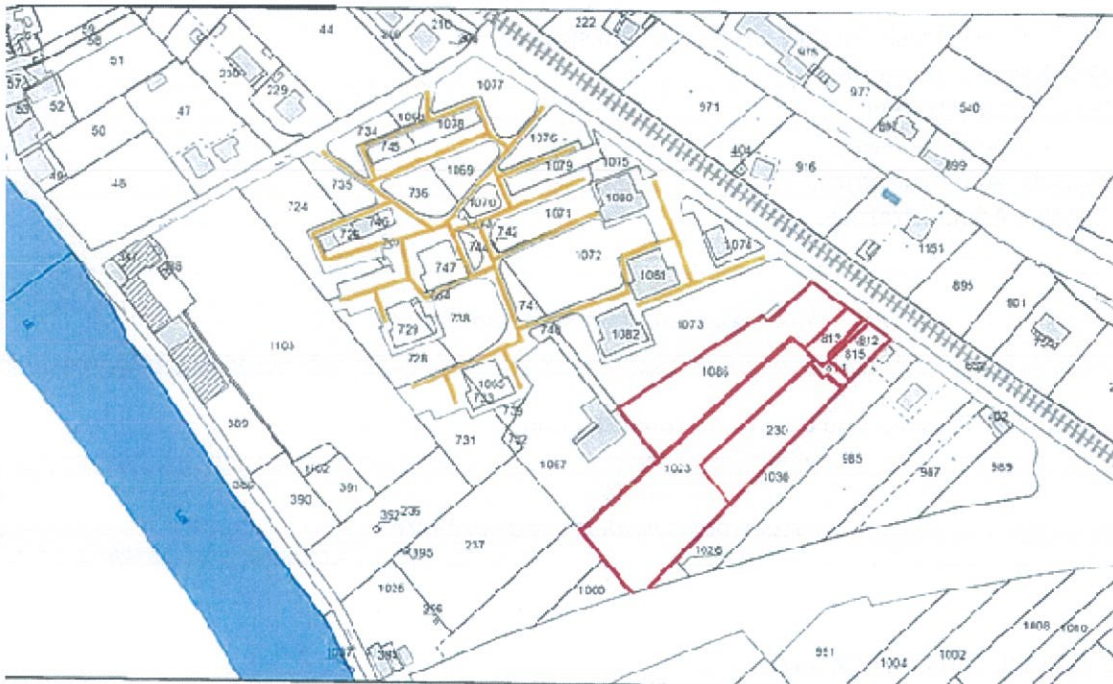
**Vu** la délibération du Conseil d'Administration de l'Office en date du 6 juillet 2015, donnant délégation de compétence au Bureau, notamment en matière de programmes de réserve foncière, d'aménagement et de construction,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration de l'Office en date du 20 décembre 2018, donnant son accord pour la construction de trois gendarmeries à Fumel, Laplume et Tonneins,

**Vu** le projet de construction d'une gendarmerie à Fumel comprenant 13 logements, un bâtiment à usage de bureaux et des locaux de services spécifiques ainsi que des locaux techniques,

**Vu** le projet de construction de 15 logements familiaux et de démolition de 3 immeubles (40 logements) de la résidence "Lamensique",

**Vu** la délibération de la commune de Fumel du 30 septembre 2021 acceptant la cession à l'amiable des parcelles ZC 812, ZC 813, ZC 814, ZC 815, ZC 230, ZC 1023 et ZC 1086 pour une surface totale d'environ 9 135 m<sup>2</sup> et des espaces publics qui entourent les parcelles déjà propriétés HABITALYS conformément au plan ci-dessous (tracés jaunes).



**Considérant** la nécessité d'acquérir ces parcelles et emprises pour mener à bien le projet de création de la gendarmerie,



**Après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

- **de valider** l'acquisition des parcelles ZC 812, ZC 813, ZC 814, ZC 815, ZC 230, ZC 1023 et ZC 1086 pour une surface totale d'environ 9 135 m<sup>2</sup> et des espaces publics qui entourent les parcelles déjà propriétés HABITALYS conformément au plan ci-dessous (tracés jaunes),
- **d'arrêter** le prix de cette acquisition à 10 euros,
- **d'autoriser** le Directeur général ou, en cas d'absence ou d'empêchement, la Directrice générale adjointe, de signer l'ensemble des documents utiles à cette acquisition et mener celle-ci à son terme.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Agen, le 14 février 2022.

   
Bruno GUINARDIE  
Directeur général

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

047-443070933-20220214-B220214AP01\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2022







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Bureau du Conseil d'Administration

### Séance ordinaire du 14 février 2022

**Objet : SAUVETERRE SAINT DENIS – Résidence "CAMP DU SOL" – Constitution d'une servitude entre HABITALYS et La COMMUNE**

Le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni, en séance ordinaire le quatorze février deux-mille-vingt-deux, à 10 heures, sous la Présidence de **M. Thomas BOUYSSONNIE**.

#### *Étaient présents*

M. BOUYSSONNIE, Président du Conseil d'Administration,  
M. CONSTANS, Administrateur,  
M. COSTA, Administrateur,  
M. MASSET, Administrateur,  
Mme PALAZE, Administratrice,  
Mme SALLES, Administratrice.

#### *Était excusé ou représenté par pouvoir*

M. PICARD, Vice-Président du Conseil d'Administration

#### *Assistaient également à la séance*

M. GUINANDIE, Directeur Général,  
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,  
M. BIZE, Directeur du patrimoine.

**Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, dénommé "Habitallys"**

**Vu** les dispositions des articles L.421 à L.421-4 du code de la Construction et de l'Habitation répertoriant l'ensemble des activités conférées aux Offices Public de l'Habitat,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2015, donnant délégation de compétence au Bureau notamment en matière d'actes de disposition,

**Vu** le courrier adressé à la Commune de Sauveterre St Denis le 28 janvier 2018 annonçant la mise en vente des 3 logements de la résidence "Camp du sol",

**Vu** le plan cadastral actuel sur lequel on distingue l'enclavement des parcelles propriétés HABITALYS cadastrées B 535, B 536, B 537, B 539, B 540, B 541 et B 542,

**Considérant** la nécessité de créer une servitude de passage piétons et voitures pour que les parcelles Habitallys aient un accès à la route départementale,

**Considérant** la nécessité d'établir un acte notarié pour créer cette servitude sur les parcelles B 440 et B 437 propriétés de la Commune de Sauveterre St Denis dans le respect de toutes les conditions de l'application de cette servitude,

**Considérant** que cette servitude n'appellera pas de contrepartie et que les frais de sa constitution seront supportés par HABITALYS.

**DÉCIDE**

- **d'autoriser** le Directeur Général ou son Adjointe en cas d'absence ou d'empêchement à signer l'acte authentique à intervenir et toute pièce se rapportant à cette constitution de servitude.

**Fait et délibéré** en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Agen, le 14 février 2022



**Bruno GUINANDIE**  
*Directeur Général*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Guinandie".

A long, thin diagonal line drawn in blue ink, extending from the bottom left towards the center of the page.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Bureau du Conseil d'Administration

### Séance ordinaire du 14 février 2022

**Objet : MARMANDE – VEFA CASSE SUD – Construction de 4 logements complémentaires (Soit en tout 43 logements: 19 PLUS et 24 PLAI) – Prix de revient et plan de financement prévisionnel**

Le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni, en séance ordinaire le quatorze février deux-mille-vingt deux, à 10 heures, sous la Présidence de **M. Thomas BOUYSSONNIE**.

#### *Étaient présents*

M. BOUYSSONNIE, Président du Conseil d'Administration,  
M. CONSTANS, Administrateur,  
M. COSTA, Administrateur,  
M. MASSET, Administrateur,  
Mme PALAZE, Administratrice,  
Mme SALLES, Administratrice.

#### *Était excusé ou représenté par pouvoir*

M. PICARD, Vice-Président du Conseil d'Administration

#### *Assistaient également à la séance*

M. GUINANDIE, Directeur Général,  
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,  
M. BIZE, Directeur du patrimoine.



1<sup>er</sup> Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot et Garonne,

**Vu** le projet de construction de 39 logements individuels à MARMANDE , Lieu-dit Casse Sud.

**Vu** l'avis favorable du Conseil D'Administration du 17 décembre 2020 d'intégrer cette opération dans la programmation de logements locatifs sociaux 2021

**Vu** la délibération du 15mars 2021 validant le prix de revient et le plan de financement prévisionnels

**Considérant** l'offre d'Energetik' Habitat d'ajouter 4 logements T2 sur cette même unité foncière

**Considérant** la demande de la DDT d'augmenter le nombre de logements construits en financement PLAI et PLAI adaptés et la demande de l'Agence de Marmande d'augmenter le nombre de logement T2

**DÉLIBÈRE et DECIDE :**

- **D'arrêter** les prix de revient et plan de financement prévisionnels de ce complément d'opération comme suit :

**Prix de revient prévisionnel**

	10000033			Classique		Classique	
	HT	PRIX FISCAL	%	Logements individuels			
				PLAI		PLAI Adapté	
	HT	PRIX FISCAL	%	HT	PRIX FISCAL	HT	PRIX FISCAL
<b>CHARGE FONCIERE</b>							
ACHAT DE TERRAIN	71 290,80	75 211,80	20,59%	35 645	37 606	35 645	37 606
Prix d'acquisition du terrain	67 896,00	71 630,28	19,61%	33 948	35 815	33 948	35 815
Frais de notaires	3 394,80	3 581,52	0,98%	1 697	1 791	1 697	1 791
VOIRIES RESAUX DIVERS	1 300,00	1 371,50	0,38%	650	686	650	686
<b>SOUS-TOTAL CHARGE FONCIERE</b>	<b>72 590,80</b>	<b>76 583,30</b>	<b>20,97%</b>	<b>36 295</b>	<b>38 292</b>	<b>36 295</b>	<b>38 292</b>
<b>PRIX DE REVIENT BATIMENT</b>							
ENTREPRISE GENERALE	271 584,00	286 521,12	78,45%	135 792	143 261	135 792	143 261
Entreprise générale de construction	271 584,00	286 521,12	78,45%	135 792	143 261	135 792	143 261
<b>SOUS-TOTAL PRIX DE REVIENT BATIMENT</b>	<b>271 584,00</b>	<b>286 521,12</b>	<b>78,45%</b>	<b>135 792</b>	<b>143 261</b>	<b>135 792</b>	<b>143 261</b>
<b>HONORAIRES ARCHITECTE ET TECHNICIENS</b>							
AUTRES HONORAIRES	2 000,00	2 110,00	0,58%	1 000	1 055	1 000	1 055
Conduite d'opération interne	2 000,00	2 110,00	0,58%	1 000	1 055	1 000	1 055
<b>SOUS-TOTAL HONORAIRES ARCHITECTE ET TECHNICIENS</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 110,00</b>	<b>0,58%</b>	<b>1 000</b>	<b>1 055</b>	<b>1 000</b>	<b>1 055</b>
<b>TOTAL</b>	<b>346 174,80</b>	<b>365 214,42</b>	<b>100,00%</b>	<b>173 087</b>	<b>182 607</b>	<b>173 087</b>	<b>182 607</b>

**Plan de financement prévisionnel**

	10000033		Classique	Classique
	MONTANT FISCAL	%	PLAI MONTANT FISCAL	PLAI Adapté MONTANT FISCAL
<b>PRIX DE REVIENT</b>	<b>365 214,42</b>	<b>100,00%</b>	<b>182 607,21</b>	<b>182 607,21</b>
<b>SUBVENTIONS</b>				
Subvention construction ou A/A	53 960,00	14,77%	13 000,00	40 960,00
Subvention Etat	26 000,00	7,12%	13 000,00	13 000,00
Prime PLAI Adapté	27 960,00	7,66%		27 960,00
Subventions Diverses	21 000,00	5,75%	10 500,00	10 500,00
Subvention du Conseil Départemental	15 000,00	4,11%	7 500,00	7 500,00
Subvention collecteur	6 000,00	1,64%	3 000,00	3 000,00
<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>74 960,00</b>	<b>20,52%</b>	<b>23 500,00</b>	<b>51 460,00</b>
<b>PRÊTS</b>				
Prêts principaux	190 254,42	52,09%	109 107,21	81 147,21
Prêts CDC PLAI	190 254,42	52,09%	109 107,21	81 147,21
Prêts complémentaires	60 000,00	16,43%	30 000,00	30 000,00
Prêt CDC foncier PLAI	60 000,00	16,43%	30 000,00	30 000,00
<b>SOUS-TOTAL PRÊTS</b>	<b>250 254,42</b>	<b>68,52%</b>	<b>139 107,21</b>	<b>111 147,21</b>
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres	40 000,00	10,95%	20 000,00	20 000,00
<b>SOUS-TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>40 000,00</b>	<b>10,95%</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>365 214,42</b>	<b>100,00%</b>	<b>182 607,21</b>	<b>182 607,21</b>

- **D'autoriser** le Directeur Général, ou son adjointe en cas d'absence ou d'empêchement, à souscrire un nouveau contrat d'emprunt dans la limite de celui mentionné au plan de financement prévisionnel.
- **De faire l'acquisition** de ces 4 logements en complément des 39 prévus initialement et leurs annexes à construire par la société ENERGETIK HABITAT, sur la commune de MARMANDE pour un montant de 339 480€ HT amenant un nouveau montant total de l'opération à 5 468 724 € HT dans le cadre d'un contrat de vente en l'état futur d'achèvement,
- **D'autoriser** le Directeur Général, ou son adjointe en cas d'absence ou d'empêchement, à signer le contrat de réservation puis l'acte authentique,
- **De valider** le paiement en fonction du contrat de réservation,
- **D'autoriser** le Directeur Général, ou son adjointe en cas d'absence ou d'empêchement, à signer les demandes d'agrément, de subventions et de prêts mentionnées au plan de financement prévisionnel,
- **D'autoriser le Directeur Général**, ou son adjointe en cas d'absence ou d'empêchement, à signer les conventions de réservation d'Action Logement.



D'autoriser le Directeur Général, ou son adjointe en cas d'absence ou d'empêchement, à signer les contrats d'emprunts dans les limites de ceux mentionnés au plan de financement prévisionnel, leurs montants pouvant toutefois fluctuer dès lors qu'ils ne remettent pas en cause l'équilibre de l'opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Agen , le 14 février 2022



**BRUNO GUINANDIE**  
*Directeur Général*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Guinandie", written over the printed name.